LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DSP 45 - Amendement 01 :

Signataires : Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:

Après l'article 4 est inséré un article 4bis ainsi rédigé :

« Article 4 bis : La Ville de Paris mobilise l'État, l'Agence régionale de santé et l'ensemble des partenaires concernés afin de contribuer au redressement pérenne de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, de préserver l'unité de ses activités sanitaires, sociales et médico-sociales et d'éviter leur cession séparée.

Dans l'hypothèse où ce redressement ne pourrait aboutir, la Ville engage les démarches nécessaires afin d'assurer, dans les meilleurs délais, la reprise en gestion municipale des activités du centre de santé sexuelle de la Fondation, ainsi que des personnels qui y sont affectés, dans le respect de leurs droits. »

Exposé des motifs :
La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon constitue un acteur historique du service public sanitaire, social et médico-social parisien. Son placement en redressement judiciaire fait peser de fortes incertitudes sur l'avenir de ses établissements, de ses salarié·es et des missions d'intérêt général qu'elle assure.

La priorité doit être de permettre le redressement de la Fondation. La Ville doit, avec l'État, l'Agence régionale de santé et l'ensemble des partenaires concernés, mobiliser tous les moyens nécessaires pour préserver la continuité et la cohérence de ses activités, maintenir les emplois et éviter une vente à la découpe qui fragiliserait durablement l'offre de soins parisienne.

Le centre de santé sexuelle exerce notamment des missions essentielles de prévention, de dépistage, d'accès à la contraception, à l'IVG et à la PrEP, ainsi que d'accompagnement des victimes de violences. La Ville reconnaît elle-même le caractère indispensable de cette structure en proposant de poursuivre son financement.

Le présent amendement ne fait donc pas de la municipalisation un préalable au redressement de la Fondation. Il prévoit une garantie ultime : si, malgré la mobilisation des pouvoirs publics et des partenaires, le redressement devait échouer, la Ville devrait reprendre le centre de santé sexuelle et ses personnels afin d'assurer la continuité du service, de préserver les compétences des équipes et d'éviter la disparition ou la privatisation de ces missions essentielles.